

EDITO



« Zones Franches Urbaines : s'y implanter, s'y maintenir », tel était l'intitulé de notre séminaire du 16 juin dernier qui a réuni plus de 100 participants. Les avantages d'une implantation en ZFU restent entiers mais, aujourd'hui, l'enjeu pour les territoires et surtout pour les entreprises installées en ZFU c'est de préparer le retour au régime normal. La fin du bénéfice des exonérations est une étape importante qui risque de fragiliser l'entreprise si elle intervient de manière trop brutale. Il y a des solutions, comptables notamment, qui permettent de réduire ces impacts si on les anticipe. L'exemple des premières entreprises, installées en ZFU dès 1997 et qui ont pu s'y maintenir, est riche et peut bénéficier aux autres entreprises. Ces échanges d'expériences sont un des atouts du programme d'ingénierie du Réseau ZFU 93 que nous mettons à disposition des entreprises. L'ensemble des partenaires, au premier rang desquels la CCIP 93, contribue à l'accompagnement de l'entreprise à toutes les étapes de son développement.

Danielle DUBRAC
Vice-Présidente de la CCIP 93

RENCONTRE AVEC...

Dominique HARL, Expert comptable, Commissaire aux comptes, Délégué Départemental Seine-Saint-Denis de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France, Représentant de l'Ordre auprès de SAJECE (Structure d'Accueil Juridique et Comptable des Entreprises)

Quel est le rôle de l'expert-comptable dans l'accompagnement des entreprises en ZFU ?

Tout d'abord, l'expert-comptable doit apporter une assistance particulièrement attentive à ses clients situés en ZFU. Il doit notamment s'assurer que toutes les conditions sont remplies du début à la fin du dispositif, tant sur le plan fiscal que social. Il doit par ailleurs, lors de la présentation des comptes annuels à ses clients, établir le résultat économique de l'activité et faire ressortir distinctement les avantages fiscaux et sociaux dont il a bénéficié du fait de son implantation en ZFU.

Quelles sont les recommandations de l'expert-comptable pour les entreprises en sortie de dispositif ? :

La recommandation essentielle de l'expert-comptable est d'anticiper la sortie et de sensibiliser son client au fait qu'il devra assurer l'équilibre de ses comptes sans l'aide du dispositif ZFU. Il est en effet impératif que l'entreprise, à l'issue de cette période, présente un résultat bénéficiaire sans tenir compte des exonérations fiscales et sociales. Il est évident que les entreprises qui n'auront pas su mettre à profit les aides de la ZFU pour assurer leur équilibre financier rencontreront de graves difficultés et pourront, le cas échéant, être conduites à déposer le bilan.

Quel jugement porter sur le dispositif d'exonérations ZFU ?

Il convient de noter que les contraintes liées au dispositif du point de vue social sont beaucoup plus exigeantes et restrictives que sur le plan fiscal. Elles donnent lieu trop souvent à des redressements de la part de l'URSSAF, notamment lorsque les entreprises ne font pas preuve de la plus grande rigueur dans le suivi et le respect de la condition d'embauche. Sur le plan pratique, les exonérations ZFU ne sont pas une fin en soi mais elles permettent aux entreprises des quartiers économiquement en difficulté de se construire, les dispositifs ne servant qu'à les accompagner. La ZFU doit conduire à la création d'emplois et de richesse sur le secteur, au-delà de la durée d'application du dispositif pour les entreprises. Nous constatons, pour l'essentiel de nos clients, le maintien de l'entreprise et de son activité dans la ZFU, après la sortie du dispositif, ce qui constitue pour nous une grande marque de satisfaction.

VIE DE QUARTIERS

SOIRÉE DÉBAT ORGANISÉE PAR AEB

C'est le 19 Juin dernier que l'Association des Entrepreneurs des Beaudottes (AEB) a organisé une soirée débat au Golf de la Poudrière à Sevran. Cette année, le thème retenu concernait les "Rapports Nord-Sud, diversité et commerce extérieur : quelles opportunités pour la France ?". De nombreuses entreprises et porteurs de projet ont suivi avec intérêt les débats menés par des experts. Le cocktail qui a clôturé la soirée a permis aux participants de nouer de nombreux contacts.

MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR CEB

En collaboration avec la Ville de Bondy et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Club des Entrepreneurs de Bondy (CEB) va organiser différentes opérations au cours du 3^e trimestre 2008 : un petit déjeuner sur le thème de la formation, une réédition du « Challenge des Entrepreneurs », tournoi de football réunissant des jeunes des quartiers et des entrepreneurs de la ZFU.

Pour toutes informations :

Ville de Bondy : Nathalie VERDEILLE
Directrice service développement économique
01 48 50 54 75
nverdeille@ville-bondy.fr

CCIP 93 : Julien FOURNEYRON
Conseiller ZFU
01 48 95 10 37
jfourneyron@ccip.fr



ZOOM SUR...

ZFU de LA COURNEUVE le parc d'activités des six routes

La Zone Franche Urbaine de La Courneuve, créée en 2004, est l'une des plus attractives du département de la Seine-Saint-Denis. A cela deux raisons majeures : l'accessibilité et la proximité de Paris. Les chiffres 2007 le montrent : parmi les nouvelles implantations d'entreprises dans cette ZFU, près de la moitié sont des transferts provenant de la Capitale.

Ce territoire est d'abord caractérisé par de nombreuses dessertes routières et en transports en commun. Deux autoroutes, l'A1 et l'A86, sont à proximité immédiate et l'offre de transports en commun fournit plusieurs choix tant aux habitants qu'aux salariés : Tramway T1, RER B, la ligne 7 du métro sont à quelques minutes de la ZFU.

De plus, le centre commercial de la Tour, entièrement rénové en 2005 et comprenant un supermarché, une poste, une boulangerie, une brasserie, constitue un atout supplémentaire. En effet, les salariés disposent de services proches de leur lieu de travail. Ce site accueille également la pépinière d'entreprises et l'école de la deuxième chance, ce qui permet une mixité des activités et un brassage social qui pousse le quartier vers le haut.

Un projet de zone mixte, composée de logements et d'un parc d'activités est en cours de réalisation et va venir renforcer cette position. Il est prévu la construction de trois bâtiments d'activité divisibles à partir de 340 m². Un bâtiment de quatre locaux d'activité a d'ores et déjà été livré en avril 2008. Par ailleurs, de nouvelles offres immobilières permettront aux entreprises qui souhaitent s'installer en ZFU de bénéficier du dispositif d'exonération. Ces nouvelles opportunités, d'une superficie de 11.000 m², seront disponibles fin 2008-début 2009, elles sont liées principalement à la réouverture de la tour Entrepose, qui aura pour vocation d'accueillir des bureaux d'une surface minimale de 30 m². Rappelons que celle-ci était fermée pour rénovation depuis 2004.

Contacts

Communauté d'agglomération Plaine

Commune :

Thierry COLLETTE – chef de projet ZFU
01 55 93 57 47
thierry.collette@plainecommune.com.fr

CCIP 93 :

Linda BENIHADDADENE – Conseiller ZFU
01 48 95 10 37
lbenihaddadene@ccip.fr



Pépinière à la Courneuve

REPÈRES

348

C'est le nombre d'établissements ayant réalisé leur implantation dans les 10 Zones Franches Urbaines de Seine-Saint-Denis au cours du 1^{er} semestre 2008.

16,95 %

C'est la part représentée par les transferts d'établissements sur le nombre d'implantations enregistrées dans les 10 Zones Franches Urbaines de Seine-Saint-Denis au cours du 1^{er} semestre 2008.

(Source Fichier consulaire)

Lettre éditée en partenariat avec



Zones Franches Actus, lettre trimestrielle est éditée par la CCIP, 27 avenue de Friedland - 75008 Paris • Directeur de la Publication : Pierre Trouillet - Directeur de la rédaction : Nicolas Sokolowski • Rédacteur en chef : Laurence Aveline-Bailly • Rédacteur en Chef adjoint : Nadia Valente • Ont participé : Linda Benihaddadene, Julien Fourmeyron, Dominique Villechenon, • ISSN : 1777-2923 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2008 • Conception et réalisation : CCIP/Imprimerie Les Bluets - 0884 - Impression : France Repro • Photo : CCIP/Benjamin Teissède/CCIP 93 • Tirage : 4600 exemplaires.

BON À SAVOIR

• Pour rappel, les **demandes d'exonération de taxe professionnelle et de taxe foncière** pour les **entreprises créées et/ou installées en ZFU en 2008** doivent être effectuées **au plus tard le 31 décembre** auprès des services fiscaux compétents.
Pour en savoir plus : www.impots.gouv.fr

• **Un site pour faciliter vos recherches d'adresses des quartiers ZUS d'Ile-de-France**

Comme vous le savez, pour bénéficier des exonérations sociales liées à votre implantation en ZFU, 33 % de vos embauches en CDI ou en CDD de 12 mois doivent obligatoirement être effectuées dans l'un des 148 quartiers ZUS d'Ile-de-France.

Afin de faciliter vos recherches, la Délégation Interministérielle à la Ville a mis en ligne, sur le site **www.sig.ville.gouv.fr**, une base de données recensant les 60 000 voies des quartiers prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) constituées des 710 Zones Urbaines Sensibles de France métropolitaine.

Ainsi, au moyen d'un formulaire intuitif, un entrepreneur en ZFU peut donc désormais savoir **si une adresse se situe dans un quartier ZUS et connaître le nom de celui-ci**. Pour cela, il suffit simplement d'indiquer : **le nom de la commune, le nom de la voie et son numéro**. Si l'adresse est identifiée dans la base, une réponse positive reprenant le nom du quartier et une information sur sa localisation, sera obtenue.

Toutefois, il est important de noter que **la présence d'une adresse en ZUS n'a qu'une valeur indicative**. Elle ne saurait servir d'attestation pour l'accès à un dispositif ou d'argument juridique dans le cadre notamment de procédures en contentieux.

SERVICES CCIP 93

Besoin de l'avis d'un expert dans la gestion quotidienne de votre activité ? Ne remettez pas à plus tard le conseil d'un professionnel. Pour un premier contact, venez rencontrer gratuitement dans votre CCI les avocats, notaires et experts-comptables du département dans le cadre de la **Structure d'Accueil Juridique et Comptable des Entreprises (SAJCE)** lors d'un entretien individuel. Rencontrez sur rendez-vous.

CALENDRIER

13 octobre 2008 • **Reprise d'un commerce**

Réunion d'information de 14 h 00 à 17 h 00

Contact : Service Création / Transmission / Prévention des difficultés, inscription.transcom93@ccip.fr

27 octobre 2008 / 24 novembre 2008 / 15 décembre 2008 • **Formations « Prévention et sécurité des commerces »**

Réunion d'information de 9h00 à 12h00

Contact : Service Commerce et politique de la ville
inscription.commerce93@ccip.fr

17 novembre 2008 • **Les rendez-vous du commerce « Développement durable et commerce »**

Réunion d'information de 9h00 à 11h00

Contact : Service Commerce et politique de la ville
inscription.commerce93@ccip.fr

**POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT VOTRE ZFU :
01 48 95 10 37**

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT LA VIE DE VOTRE ENTREPRISE :



0820 012 112

0,12 €/minute



Commandez gratuitement le guide « **Entrepreneurs, 93 raisons de compter avec nous** » ou téléchargez-le facilement en format PDF sur le site www.93raisons.fr.